

BPJEPS MONOVALENT VOILE AVEC CERTIFICAT DE SPECIALITE CROISIERE

INTRODUCTION

Les Glénans, habilités par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Bretagne, proposent la formation et la certification permettant d'obtenir le diplôme d'état « Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Monovalent Voile avec Certificat de Spécialité Croisière ».

Nous restons à ta disposition durant toute la phase d'inscription, par téléphone au 01 53 92 86 00 puis 2 puis 2 (service orientation moniteurs) ou par mail à : moniteurs@glenans.asso.fr

Plan du document :

1. Présentation du diplôme	p 2
2. La formation BPJEPS et CS Croisière aux GLENANS	p 2
a. Le BPJEPS	
b. Le CS Croisière	
c. L'Alternance	
d. L'équipe d'encadrement	
e. Les supports utilisés	
f. Le matériel pédagogique	
3. Les 10 points forts de la formation GLENANS	p 4
4. Le public	p 5
a. Précisions sur le niveau d'entrée	
b. Pré-requis et Sélections	
i. Contenus des tests de pré-requis au BPJEPS	
ii. Contenus des tests de pré-requis au CS Croisière	
5. Dates et contenus de la formation	p 7
Les situations et modalités des évaluations	
6. Taux de réussite et perspectives d'emploi	p 9
7. Logistique de la formation	p 10
a. Lieux de formation	
b. Matériel nécessaire	
c. Déroulement de la formation	
d. Coût de la formation	
e. Coût des sélections – Tests de pré-requis	
8. Possibilités de prise en charge de la formation et de rémunération	p 10
a. Financement Région	
b. Financement de la formation continue	
c. Contrat de professionnalisation	
9. Informations pratiques	p 12
a. Comment s'inscrire aux Sélections	
b. Comment s'inscrire à la Formation	
c. Préparer l'administratif lié aux prises en charge	
d. Contacts en amont de la formation	

BPJEPS Monovalent Voile avec Certificat de Spécialité Croisière (option)**du 20 septembre 2010 au 27 mai 2011 (BPJEPS)****et du 1er juin au 29 juillet 2011 (Certificat de Spécialité Croisière)**

Action 2009-2010 financée par le Conseil Régional de Bretagne (Programme Régional des Stages), avec la participation du Fond Social Européen.

1. Présentation du diplôme :

Ce diplôme de niveau IV (niveau Bac) confère à son titulaire les prérogatives nécessaires à **l'encadrement et à l'organisation permanent des activités voiles**.

C'est un diplôme basé sur la **polyvalence** dans l'encadrement de la voile, c'est-à-dire qu'il permet d'encadrer les supports planche à voile, dériveur-catamaran et habitable côtier. Cette polyvalence est la grande différence avec le titulaire d'un BEES 1 Voile, diplôme basé sur l'expertise sur deux supports voile.

La formation BPJEPS, faisant une large part à **l'expérimentation sur le terrain** (alternance) et profitant de la rénovation récente des diplômes, entre en pertinence avec les besoins des structures, gage d'employabilité.

La dominante « compétitive » du BEES 1 Voile est relativisée (le BPJEPS est capable d'entraîner aux premiers niveaux de compétition), et le Tronc Commun (apports théoriques transverses aux différents sports) a disparu en tant que tel, remplacé par les apports ponctuels liés au vécus en formation et sur le terrain.

L'obtention du diplôme est conditionnée à la **validation des 10 Unités de Certification (UC)**. Ces dix UC sont organisées comme :

- UC1 à UC 4 : UC identiques à tous les BP.
 - UC 5 et UC 7 : UC génériques aux activités Nautiques
 - UC 6, UC8 et UC 9 : UC spécifiques à la mention (voile dans le cas d'un BPJEPS Voile).
- Les UC 1 à 4 sont valables quel que soit le BPJEPS,
 - Les UC 1 à 3 sont allégées au/à la stagiaire justifiant du Tronc Commun.

Les objectifs initiaux :

La possession du diplôme permet à son titulaire d'attester les compétences relatives à :

- **l'animation et l'encadrement** des activités de découverte, d'initiation, d'apprentissage, de loisir et d'initiation à la compétition sur les supports voile (Catamaran, Dériveur, Planche à Voile et Habitable),
- la participation à **l'organisation** et à la **gestion** administrative de son activité,
- la participation à **l'entretien** et à la **maintenance** des matériels.

2. La formation BPJEPS et CS Croisière aux Glénans :**Nombre de places maxi : 15.****Durée : 8 à 10 mois. Du 20 septembre 2010 au 29 juillet 2011 .****Dont, éventuellement, durée du CS Croisière : 2 mois maximum.****a. Spécificités de la formation BPJEPS aux Glénans :**

Les Glénans ont choisis de privilégier deux axes forts : la **maîtrise technique** et la **pédagogie**.

Ainsi, la formation proposée commence par **10 semaines de pratique intensive** des supports. Le taux d'encadrement est généralement inférieur à un formateur pour 6 stagiaires, ce qui renforce **l'individualisation**. Les séquences pédagogiques (3 semaines en habitable et 3 semaines en dériveur-catamaran) renforcent encore le niveau atteint.

La deuxième phase de la formation est consacrée à l'encadrement des publics de l'initiation aux premiers niveaux de compétition : **6 semaines d'encadrement** de publics supports, d'auto-encadrement et d'entraînement en présence d'entraîneurs de haut niveau...

En fin de parcours, suivant les calendriers établis, Les Glénans proposent deux alternatives : le renforcement du rôle d'**encadrant et RTQ** sur le terrain, ou le **Certificat de Spécialité Croisière**.

Un cursus « court » (entre 8 et 10 mois) :

En début de cursus, le Positionnement permet de déterminer le parcours individualisé à chaque stagiaire (calcul du nombre d'heures, coût...).

Le rythme soutenu de la formation demande un investissement du/de la stagiaire sur toute la durée de l'action et du travail personnel pour garantir les chances de réussites aux différentes épreuves de certification.

La formation se déroule à temps complet à raison de 35 h/semaine.

La validation des 10 Unités Capitalisables constitutives du diplôme se fait dans le cadre des épreuves qui ont lieu en centre de formation et dans la structure d'accueil, sur les deux derniers tiers de la formation.

b. Le CS Croisière :

Nombre de places maxi : 10.

Durée : 2 mois. Du 1^{er} juin au 29 juillet 2011 ;

Ce certificat permet d'encadrer la **croisière au large**, jusqu'à 200 Milles d'un abri, et d'être **Chef d'Escadre** d'une escadre comprenant des encadrant titulaires du seul BPJEPS.

Le CS Croisière est ouvert aux titulaires d'un BPJEPS Monovalent Voile.

Il s'agit d'une **spécialisation** technique (navigation en solitaire), théorique (météo, navigation), technologique (moteur, gréement, structure) du support habitable, en plus des **renforcements** des domaines de compétences liés à la croisière : Rôles du Chef de Bord, Navigation, Gestion humaine, Avitaillement...

Le CS Croisière vaut le Module 5 du Capitaine 200 Voile, ce qui allège la formation Marine Marchande. L'inverse n'est pas vrai. (*Arrêté du 25 avril 2005 relatif aux conditions de formation et de délivrance du brevet de capitaine 200 voile*).

L'entrée en CS Croisière est conditionné par des **tests de pré-requis**.

c. L'alternance :

Le Centre de Formation Professionnelle des Glénans fonctionne avec un **réseau de structures nautiques partenaires** : les Bases des Glénans bien sûr (Bretagne, Méditerranée, Corse), mais aussi des structures locales et régionales.

Le choix de la structure fait partie intégrante de la stratégie de formation élaborée en début de cursus. Ce choix est fait en fonction des besoins recensés conjointement par les formateurs et le stagiaire, en cohérence avec les possibilités offertes par la structure d'accueil visée.

Un **tuteur**, diplômé d'état, suit alors le stagiaire dans ses apprentissages tout au long de la formation.

Un **Livret de Formation**, propriété du stagiaire, fait le lien entre les différents lieux de formation.

Une **liste des structures d'accueil est disponible** à tout(e) candidat(e) sélectionné(e) par Les Glénans. Cette liste vous sera fournie avec le dossier de formation.

d. L'équipe d'encadrement :

Issus du terrain, les formateurs/trices sont des **spécialistes de leur discipline sportive**, professionnels depuis de nombreuses années, et titulaires de diplômes complémentaires renforçant leurs **compétences d'enseignement** (nombreux BEES2 Voile, Licence universitaire).

Ils/elles interviennent en fonction de leurs expertises et en **binôme** sur les contenus pédagogiques.

Les intervenants sont choisis en fonction de leur connaissance du dispositif de formation, de leur expertise du sujet sur lequel ils sont sollicités et de leur engagement pédagogique.

La **cohérence de l'équipe** d'encadrement est un critère important dans notre fonctionnement.

Au total, 12 formateurs, professionnels du secteur, interviennent sur le BPJEPS et le CS Croisière.

A ces encadrant sont associées des interventions ponctuelles, pour éclairer les contenus d'un autre regard (professionnels en entreprises privées commerciales et non commerciales, éducateurs spécialisés, directeurs de structures, élus...).

e. Les supports voile utilisés durant la formation :

Nous attachons une attention particulière à l'adaptation des supports utilisés pour poursuivre nos deux objectifs principaux : la performance et la réalité du terrain. Ainsi ces supports sont-ils choisis pour leur niveau de technicité, et leur cohérence pédagogique en formation comme en école de voile.

Pour information, liste des supports utilisés. Les astérisques indiquent les supports particulièrement utilisés. Ceux-ci sont également disponibles hors temps de formation, moyennant une organisation spécifiques. L'encadrement se réalise à partir de semi-rigides 5,5m équipés de 20 CV ou, pour l'habitables, 7 m et jusqu'à 100CV.

Dériveurs – Catamaran :	– Laser Solo gréement Radial*
	– Buzz*
	– RS 500
	– Hobie Cat 16, découverte du Hobie Cat Tiger
Planche à Voile	– Hifly Magnum*
	– Kona
Habitables	– Elan 31
	– Sun Fast 32i*
	– Glénans 33
	– Sun Fast 37

Une présentation succincte de ces supports est disponible sur notre site internet (<http://www.glenans.asso.fr>).

f. Le matériel pédagogique à disposition :

Une salle informatique équipée de trois ordinateurs en réseau et cablés internet ADSL est mise à disposition des stagiaires. Ils peuvent en avoir accès à tout moment, en formation et en dehors des heures d'ouverture. Cette salle comprend également une bibliothèque dédiée aux contenus liés à la formation.

L'utilisation de moyens vidéo (enregistrement d'images, projection) à l'enseignement technique est favorisée.

3. Les 10 points forts de la formation Glénans :

- Une **proximité au terrain** : les Glénans sont avant tout une école de voile ;
- L'**individualisation** des parcours ;
- Une **équipe** d'encadrement professionnelle et impliquée, aux expertises variées ;
- Le temps de **pratique renforcé** sur les supports voile (de 10 à 14 semaines) ;
- La possibilité de **profiter des supports nautiques en dehors des heures de formation** ;
- Le **taux d'encadrement** de 1 formateur pour 5 stagiaires : cette spécificité nous permet d'adapter la progression et les modalités pédagogiques à chaque stagiaire ;
- L'utilisation de 2 grands **bassins de navigation** (Bretagne sud, Manche) sur 3 sites des Glénans (Concarneau, Arz, Paimpol) ;
- L'utilisation de **supports nautiques variés**, performants, existant dans les écoles de voile ;
- La possibilité de venir se former sur un ou plusieurs supports voile (cas des VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), de stagiaires en formation continue, des titulaires de BEES ou BPJEPS désireux de compléter leur formation initiale) ;
- L'expérience d'animation d'un **réseau de structures partenaires** et de tuteurs.

Le public éligibles à cette formation :

Cette formation s'adresse à

- **toute personne** justifiant des conditions d'accès requises* désirant s'orienter vers un Brevet Professionnel Option Voile,
- aux stagiaires en **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience),
- aux personnes disposant d'un Brevet Professionnel délivré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des sports, BEES, et souhaitant acquérir des **compétences techniques** complémentaires (voile légère, Planche, croisière côtière, croisière au large),
- aux personnes disposant d'un Brevet Professionnel délivré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des sports, BEES, et souhaitant acquérir des **compétences pédagogiques** complémentaires (encadrement en croisière (itinérance), encadrement typé entraînement).

* Conditions d'accès au BP JEPS Monovalent Voile : Les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

1. Etre majeur ;
2. Être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités nautiques datant de moins de trois mois à l'entrée en formation ;
3. Justifier de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1) ;
4. Être en possession d'une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à deux mètres de profondeur délivrée par une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES), option activités de la natation ;
5. Être titulaire du permis " côtier " ou Permis Plaisance Option Côtière.

a. Précision sur le niveau d'entrée :

Les candidat(e)s pourront **valoriser toutes leurs expériences professionnelles ou bénévoles antérieures** et ce dans tous les domaines.

Les objectifs ne pourront être atteints sans un **investissement important** de votre part à tous les moments de la formation.

Spécificités de l'habitable (CS Croisière) : Les différents domaines de compétences du Chef de Bord au large, et leurs étendues (Gestion humaines, technologiques, techniques...) imposent une **expérience supérieure** à l'entrée en BPJEPS. Le nombre de milles effectués est ici un critère fort. La connaissance de différents bassins de navigation également. Les formateurs seront à même de préconiser ou non le CS Croisière en fin de dispositif, en fonction des différents niveaux mesurés.

b. Pré-requis et Sélections :

Il faut bien faire la distinction entre les tests de **pré-requis à l'entrée en formation**, visant la validation d'un niveau de maîtrise technique et de connaissances générales minimum sur deux supports voile, et les **sélections pour intégrer la formation Glénans**.

Les pré-requis :

L'entrée en formation BPJEPS, quelle qu'elle soit, est conditionnée par cette validation des pré-requis. Le/la candidat(e) peut faire valoir un monitorat pour alléger l'épreuve sur un support.

En Bretagne, ces tests de pré-requis sont organisés **trois fois par an**, à l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques, en synergie avec les deux autres centres de formations bretons organisant la formation BPJEPS Voile. Cette organisation commune garantit la **qualité de l'évaluation** et le niveau évalué.

Dates des tests :

- Du lundi 22 au mercredi 24 février 2010
- Du lundi 21 au mercredi 23 juin 2010
- Du lundi 6 au mercredi 8 septembre 2010

Les sélections :

En plus de ces pré-requis, étant donné la durée de la formation proposée, Les Glénans sélectionnent leurs candidats, et ce, par deux moyens différents.

Tout d'abord sur **dossier** retraçant les expériences du/de la candidat(e). Ce dossier est constitué du CV Nautique du/de la candidat(e), disponible sur demande au Service Relation Moniteurs ou téléchargeable sur notre site internet ;

Et aussi en **pratique**, par la démonstration du niveau de maîtrise technique et de connaissances théoriques sur deux supports. Ainsi Les Glénans **utilisent-ils les tests de pré-requis** dans le dispositif de sélection.

Ceci explique que **l'inscription aux tests de pré-requis, sur deux supports au choix du/dela candida(e) est obligatoire** si l'on souhaite intégrer la formation BPJEPS des Glénans.

Les documents d'inscription aux tests de pré-requis et de sélection (CV Nautique) à la formation Glénans sont téléchargeables sur notre site internet, rubrique « formation des moniteurs ».

Date des résultats de sélections :

- Dernière semaine de juillet
- Deuxième semaine de septembre

i. Contenu des tests de Pré-requis à l'entrée en formation BPJEPS Voile :

Le niveau 5 fédéral (ex-A2C1) est recherché sur deux supports au choix du/de la candidat(e).

- **Réalisation de parcours de démonstration**, type parcours de régates, avec départ (25 à 45 minutes). Les compétences spécifiques à la compétition ne sont pas indispensables, mais peuvent être un plus pour la qualité de réalisation (enchaînement de manœuvres, rapidité d'exécution, recherche de performance,..).
- **Réalisation d'un oral de 15 minutes par support** choisis, oral visant à mesurer le niveau de connaissances générales et spécifiques du/de la candidat(e) dans sa pratique personnelle (et non en tant qu'encadrant). Ainsi, le jury questionnera sur 3 domaines, en faisant le lien avec les modalités, lieux et supports de pratique utilisés par le/la candidat(e) :
 - **Sécurité** : comment le/la candidat(e) s'organise pour assurer sa sécurité et éventuellement celle des autres utilisateurs du même plan d'eau ? quelles réglementations nautiques ? Quelles spécificités par support, quelle vérification ? Quels dangers, risques ? Quelle prévention ? Quelles réactions ?... etc.
 - **Environnement** : domaine des connaissances générales : Météo, lecture de carte, courants, marée, phénomènes locaux...
 - **Théorie** : Domaines des connaissances spécifiques au support : fonctionnement d'une voile et d'une coque, notion d'équilibre et de couples, réglages de voile, conduite.

ii. Contenu des tests de Pré-requis à l'entrée en formation CS Croisière :

Rappel : le CS Croisière est ouvert aux titulaires d'un BPJEPS Monovalent Voile validé.

Ces tests se réalisent en pratique, à l'oral, à l'écrit. Il s'agit de mesurer le niveau du/de la candidat(e) dans différents domaines :

- **Maîtrise de l'engin** : 45 minutes minimum. Pratique en solitaire : réalisation d'un parcours type banane (remontée au vent, portant sous spi avec empannage) ; réalisation des manœuvres de sécurité (Prise de ris, récupération d'un objet à la mer) ; réalisation de manœuvres de port (arrivée et départ d'un catway).
- **Connaissances technologiques** : 30 minutes. Sur questionnement de l'évaluateur, le/la candidat(e) expliquera sa démarche de réalisation d'un diagnostic technologique (moteur, gréement, structure, éléments de confort à bord...). Cet oral évalue également le niveau de connaissance du support habitable.
- **Connaissances théoriques** : 2 heures. Mesure des connaissances théoriques (Météorologie générale et locales, navigation sur carte, théorie fondamentale).
- **Connaissances générales** : 30 minutes. Réglementation nationales et internationales, Institutions nationales et internationales liées à la mer, Sécurité, Environnement (cartographie, astronomie...)
- **Motivation** : 30 minutes : mesure du niveau de connaissance du dispositif et des projets du/de la candidat(e) en lien avec la formation proposée.

4. Dates et Contenus de la formation :

Les dates et nombre d'heures suivantes sont données à titre indicatif, chaque parcours de formation étant déclinés lors du positionnement, en fonction du niveau initial en entrée. Ils ne tiennent pas compte du nombre d'heures possibles en stage en entreprise.

Le parcours moyen : 1030 heures en Centre de Formation (avec CS croisière), 330 heures de formation en structure.

- ❑ Formation BP JEPS Monovalent Voile : du 20 septembre 2010 au 27 mai 2011
- ❑ Unité de Spécialisation : CS Croisière possible du 1^{er} juin au 29 juillet 2011.

Cette formation est composée d'un Positionnement de 70 heures, de 4 Unités de Formation et d'une Unité Complémentaire (CS Croisière).

Du 20 septembre au 1 octobre 2010 : **Positionnement** : 70 heures.

Evaluation du niveau initial sur tous les domaines de compétence visés par la formation : technique et théorique, pédagogique, d'organisation, de connaissance du milieu...

Alternance de mises en pratique, d'exams théoriques, entretiens collectifs, entretien individuels, jeux de rôles... Ces évaluations visent à mesurer un niveau de départ sur lequel formateurs et stagiaire pourront s'appuyer. C'est aussi le moment où le calendrier et les évaluations sont présentées de manière précises. Objectif : savoir où l'on est pour savoir où l'on va.

Du 4 octobre 2010 au 5 mars 2011 : **UF1 : Maîtrise technique des supports voile** (pratique et théorie) et Milieu Marin : de 315 à 490 heures ;

Objectif principaux :

- Naviguer en sécurité et en performance sur trois supports voile (Laser Radial, Kona, Sun Fast 32i) ;
- Renforcer son expérience en confrontation (lecture d'un plan d'eau, gestion de la confrontation, utilisation des règles de course à la voile...) ;
- Pouvoir prendre le rôle de chef de bord et de navigateur sur une escale en côtier.
- Maîtriser les connaissances théoriques des activités voile (Météorologie, navigation, théorie fondamentale).

Organisation :

Navigation intensive 5 jours par semaines.
Apports-point Météo quotidien tous les matins.
Participation à des semaines d'entraînement à la compétition.
Une semaine est spécifiquement consacrée au Milieu marin.

Du 3 au 21 janvier 2011 : **UF2 : Vie professionnelle** (Réglementation, Institution, Gestion) : de 35 à 70 heures ;

Objectifs principaux :

- Connaître le contexte réglementaire lié aux activités d'accueil de public dans les centres nautiques ;
- Développer les connaissances nécessaires à l'organisation de l'activité.

Organisation :

Unité de formation poursuivie dans le cadre de l'alternance : chaque apport est amené comme une réponse au vécu sur le terrain. Les apports sont donc réguliers après la première période de stage.
Cette UF est aussi intégrée à la commande « projet » que doit conduire chaque stagiaire.

Ponctuellement entre le 18 octobre 2010 et le 8 avril 2011 : **UF3 : Conception et conduite de projet** d'animation dans une structure nautique : 35 heures ;

Objectifs principaux :

- Etre capable de réaliser un état des lieux sur une situation donnée ;
- Utiliser une démarche stratégique pour la réalisation d'une action d'animation ;
- Réaliser un document permettant la présentation, voir la négociation d'objectifs poursuivis à une cellule de direction.

Organisation :

Etant donné l'ambition de cette Unité de Formation, les apports apparaissent très tôt. Les stagiaires (et leurs tuteurs) sont directement sollicités pour reconnaître un projet possible à réaliser durant la formation.
Les apports sont ponctuels, réguliers, alternants apports collectifs (démarche) et suivis individualisés (conduite).

Du 24 janvier au 25 mars 2011 : **UF4 : Pédagogie** : de 140 à 210 heures

Objectifs principaux :

- Reconnaître et s'adapter aux différents publics ;
- Etre capable de proposer différentes approches de l'activité, sur les différents supports voile ;
- Etre capable de concevoir et conduire des actions visant un public, de l'initiation aux débuts de la pratique compétitive.

Organisation :

Par binôme, vous participerez dès le début de la formation, à une semaine d'observation d'un public enfant en voile dans le cadre de l'activité scolaire. Cette première expérience introduit le travail sur les publics avec réalisation d'un document de synthèse à usage de l'encadrant. S'ensuit des semaines d'auto-encadrement et d'encadrement d'un public support. Durant celles-ci, la centration évolue du public à la maîtrise d'un processus d'apprentissage. Des interventions de professionnels (école de voile, évènementiel, entraînement) ponctuent ces semaines.

Du 1er juin au 29 juillet : **Unité de Spécialisation : CS Croisière** : 210 heures (durée dépendant du niveau d'entrée)

Objectifs principaux :

- Développer les connaissances et techniques de navigation liées à la croisière au large sur des bateaux de 37 pieds au minimum ;
- Développer les connaissances spécifiques au supports habitables et à l'autonomie (technologie, sécurité, réglementation, avitaillement, physiologie) ;
- Disposer d'un référentiel en terme d'organisation et de gestion d'équipage ;
- Etre capable d'animer un bord sur une croisière au large.

Organisation :

Une première semaine de préparation à terre permet, sous forme de sous-groupe, d'aborder les connaissances mobilisables lors des croisières au large. Ce travail fait l'objet d'exposé et est compulsé dans un document ressource à l'usage du chef de bord hauturier. Les trois semaines suivantes permettent la mise en pratique et la continuité des apports : 1 semaines en navigation côtière, généralement en mer d'Iroise ; 2 semaines (13,5 jours) en croisière au large, au départ de Paimpol et à destination de l'Irlande (Manche, Mer Celtique, Fastnet).

Suite à cette formation, quelques jours sont consacrés à la synthèse des expériences, puis chaque stagiaire part en stage sur le terrain et encadre des stages de niveau supérieur, comprenant des étapes longues. C'est durant ces stages que le stagiaire doit réaliser son rapport de stage qu'il présentera à un jury d'experts.

Information importante : L'entrée en Spécialisation croisière est dépendante de tests de sélections incluant un positionnement.

Les situations et modalités d'évaluation :

UF1 : Maîtrise technique des supports voile (pratique)	Réalisation d'un parcours type de démonstration sur tous les supports, Réalisation d'une étape en itinérance en qualité de chef de bord – Navigateur, Réalisation de manœuvres d'urgence en habitable.
UF1 : Maîtrise technique des supports voile (théorie)	Test écrit de connaissance (3 heures)
UF1 : Milieu Marin	Réalisation d'un dossier proposant une approche pédagogique d'un site choisi.
UF2 : Vie professionnelle	Oral type « étude de cas » : proposition pour l'accueil d'un public Oral : présentation de la structure d'accueil et du bilan des stages Evaluation, par le/la tuteur, du degré d'intégration du candidat dans la structure d'accueil.
UF 3 : Conception et conduite de projet d'animation dans une structure nautique	Réalisation d'un document retraçant l'historique du projet, avec soutenance orale.
UF 4 : Sécurisation d'une flotte	Prise en charge d'une flotte de planchiste avec simulation de conditions inhabituelles de pratique.
UF 4 : Encadrement sur niveau initiation	Encadrement d'un public en initiation habitable
UF 4 : Encadrement sur niveau perfectionnement	Encadrement d'un public en perfectionnement en voile légère (dériveur – Catamaran).
CS Croisière	Prise en charge d'une étape durant une croisière au large.
CS Croisière	Réalisation en solitaire d'un parcours de démonstration comprenant les manœuvres de sécurité
CS Croisière	Réalisation d'un rapport de stage comprenant des expériences d'encadrement en croisière en autonomie (niveau perfectionnement) avec soutenance orale.

5. Taux de réussite et perspectives d'emploi :

En moyenne 75 à 80% de succès aux diverses validations.

Perspectives d'emploi :

Les premiers professionnels formés par Les Glénans sont en place depuis juin 2005. Le Centre de Formation maintient un lien étroit avec ses ex-stagiaires, ce qui nous permet aujourd'hui de donner ces chiffres. 44 personnes ont été formées et validées depuis Septembre 2004. Voici quelques résultats :

Devenir des ex-stagiaires depuis 2004 :

- 4% occupent des postes de **direction** ;
- 22% occupent des postes de **responsabilité d'activité** (RTQ) ;
- 51% occupent des postes d'**encadrement** des activités voile (tous les supports voile);
- 14% ont poursuivis une orientation dans d'**autres métiers du nautisme** (voilerie, charters, marine marchande) ;
- 8% ont quittés le secteur vers d'**autres activités** ou sont en **formation**.

Remarque : nos contacts nous confortent dans l'idée que plus le/la stagiaire poursuit un projet professionnel clair et individuel, plus les perspectives d'emploi sont fiables, intéressantes et durables.

6. Logistique de la formation :

a. Lieu de formation :

La majorité de la formation se déroule dans les locaux de la base des Glénans de Concarneau – Archipel. La base d'Arz accueille une séquence de formation pédagogique dédiée à l'enseignement perfectionnement voile légère (10 jours en mars). La Base de Paimpol accueille le CS Croisière pour l'hauturier.

b. Matériel nécessaire :

Nautique : Les brassières (voile légère et croisière) sont fournies. Les Glénans peuvent fournir les harnais de planche à voile. Tout le reste de l'équipement est nécessaire : équipement vestimentaire de navigation croisière, combinaison néoprène et chaussons pour la voile légère.

Autre : tous les documents personnels sont bienvenus, le nécessaire pour la prise de note et le classement des documents distribués est indispensable.

c. Déroulement de la formation :

À l'issue du positionnement, un plan de formation est établi sur un an avec possibilité d'allègements de certaines unités de formation selon les critères de validations prévus. Cette formation se déroule en alternance (centre de formation et entreprise).

d. Coût de la formation : Suivant calendrier individuel. Prendre contact avec le centre de formation.

Lors de la prise de contact avec l'Organisme de Formation, les différentes possibilités de règlement seront étudiées.

** Un plan de paiement par formation (BP JEPS puis éventuellement CS Croisière) sera dressé en début de formation.

En cas de financement Région, la quasi totalité des coûts est prise en charge. Seul reste le règlement de 100 Euros à la charge du stagiaire.

=> Un tarif spécial est prévu pour les stagiaires ne pouvant bénéficier d'un financement régional. Se renseigner auprès du Centre de Formation

e. Coût des sélections – Tests de pré-requis (Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques) : 30 Euros par candidat, hors frais d'hébergement éventuels (suivant choix du/de la candidat(e)). La fiche d'inscription vous donnera toutes les indications nécessaires concernant ces frais d'hébergement et de restauration.

7. Possibilités de prise en charge de la formation et de rémunération :

Différentes prises en charge sont possibles :

a. Financement Région : Conditions nécessaire au financement par le Conseil Régional de Bretagne, avec la participation du Fond Social Européen :

- Etre demandeur d'emploi à l'entrée en formation,
- Avoir quitté le système scolaire et/ou universitaire depuis plus d'un an,
- Ne pas avoir bénéficié d'un financement Région dans les 24 mois précédents l'entrée en formation.
- **Attention : pour les candidats de moins de 26 ans, un rendez-vous préalable d'orientation est obligatoire :** contacter la Mission Locale de votre lieu de résidence. Ce rendez-vous, permettant de valoriser les objectifs individuels et de mesurer l'adéquation de la formation recherchée à ces objectifs, donnera lieu à l'édition d'une prescription par la mission locale. Cette étape est obligatoire et l'absence de prescription interdit l'entrée en formation. Contactez la Mairie de votre lieu d'habitation et/ou contact avec Mission Locale

Rémunérations possibles dans le cadre du financement Région : 2 possibilités :

- Si vous disposez de suffisamment de droits ASSEDIC (à mesurer avec cet organisme) : Prise en charge par les ASSEDIC dans le cadre des Allocation de Formation.
- Si vous ne disposez pas de droits ASSEDIC : Prise en charge, sous conditions du nombre de stagiaires demandant ce type de rémunération, directement par la Région Bretagne (un dossier est à remplir. Prendre contact avec le Centre de Formation.)

Démarche d'inscription comme demandeur d'emploi : Inscription ASSEDIC (prévoir votre N° de SS) puis Inscription ANPE.

b. Financement dans le cadre de la formation continue :

Vous avez déjà travaillé suffisamment ou vous êtes en emploi : Le Centre de Formation est habilité pour percevoir les fonds de la formation professionnelle continue (principaux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) : UNIFORMATION ou AGEFOS-PME). Ces dispositifs permettent de prendre en charge jusqu'à 90% des coûts de formation, ainsi que votre rémunération durant tout le temps de la formation. Prendre contact directement avec l'OPCA partenaire des structures qui vous ont employées avant l'entrée en formation. En cas de doutes, prenez contact avec vos précédents employeurs, ils pourront vous dire quel est l'OPCA qui gère la formation continue dans leur secteur.

c. Financement dans le cadre du Contrat de Professionnalisation :

Ce financement vous permet, sous condition que vous ayez un employeur acceptant les termes du contrat, d'être salarié d'une structure nautique durant 24 mois, vous permettant de profiter de la formation. Les frais pédagogiques et votre salaire sont à la charge de l'employeur, qui bénéficie des conditions préférentielles liées à ce type de contrat. Le Contrat de Professionnalisation lui est favorable pour un candidat de moins de 26 ans. Au-delà, les conditions pour l'employeur sont moins favorables, mais cependant, des cas existent. En effet, le salaire est indexé à l'âge du candidat.

8. Information pratiques :**a. Vous êtes candidat(e) ? Inscrivez-vous aux sélections :**

Complétez scrupuleusement le **CV Nautique** (toutes les informations sont importantes !) et envoyez le rapidement à l'adresse du Centre. Ce CV nautique est téléchargeable sur notre site internet, rubrique « formation moniteurs ». Lien : http://www.glenans.asso.fr/FR/moniteurs/art_32821.php, ou sur simple demande auprès du Service Relation Moniteurs.

Inscrivez-vous aux **Tests de sélections – Pré-requis**. Attention : ces tests ont lieu 3 fois par an à l'ENVSN et la clôture des inscriptions est définitive 3 semaines avant chaque tests. Périodes des tests : février, juin et septembre. Renseignements auprès du Service Relation Moniteurs et fiche d'inscription téléchargeable sur notre site internet (même lien que précédemment).

Liste des pièces à fournir à la sélection :

- Le CV Nautique téléchargé sur notre site, dûment renseigné ;
- Une photocopie de la pièce d'identité ;
- La Fiche d'inscription normalisée aux Tests de Pré-requis – Sélection (téléchargeable) ;
- Une lettre de Motivation ;
- Un Curriculum Vitae reprenant en particulier les étapes de la formation du/de la candidat(e) et, le cas échéant, son expérience professionnelle ;
- Une Copie du Permis Mer Côtier (si ce diplôme n'est pas encore acquis, stipuler une date d'inscription) ;
- Une attestation du PSC1 (AFPS) (si ce diplôme n'est pas encore acquis, stipuler une date d'inscription) ;

b. Vous êtes candidat(e) ? Préparez votre formation :

Il vous faut compléter un **dossier d'inscription**, comprenant de nombreuses **pièces officielles**. Ce dossier est à remettre, **au plus tard, une semaine avant le début de la formation**.

Le dossier est disponible auprès du Service Relation Moniteurs et/ou téléchargeable sur notre site internet. L'ensemble des informations demandées dans ce dossier sont indispensables à l'ouverture d'un Livret de Formation à la Direction Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Liste des pièces à fournir pour l'inscription :

- Attestation de l'appel à la Défense ;
- Fiche d'inscription normalisée ;
- Une enveloppe à l'adresse du candidat (celle à laquelle il souhaite recevoir son diplôme) timbrée à 0.90 € ;
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement de la voile datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation ;
- Une attestation de natation 100 m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2 mètres ;

c. Liste des informations qui vous seront demandées à l'inscription pour préparer les diverses prises en charge (rémunération, paiement des frais pédagogiques...) :

- N° de Sécurité Sociale
- Date d'inscription comme demandeur d'emploi
- Niveau scolaire et/ou universitaire
- Dernière classe fréquentée
- Date des dernières validation de diplômes
- Type de diplôme obtenu (nom)
- Dernier emploi occupé
- Durée totale d'expérience professionnelle salariée
- Date de la prescription Mission Locale (pour les stagiaires de moins de 26 ans)

d. Les contacts :

Prise de contact, orientation et documentation d'inscription, notamment inscription aux tests de pré-requis :

Service Relation Moniteurs
LES GLENANS
Christian LE LEVIER
Quai Louis Blériot
75 781 PARIS Cedex 16
Tel : 01 53 92 86 00 puis 2 puis 2
Fax : 01 45 27 61 54
Mail : moniteurs@glenans.asso.fr

Une fois la première étape effectuée, envoyez votre dossier de candidature (CV nautique et dossier d'inscription complétés), ou pour compléter vos informations concernant le financement ou pour toute question relative au déroulement de la formation (allègements, spécificités) :

Centre de formation – LES GLENANS
Tugdual de BONVILLER
Place Philippe Viannay
BP 504
29 785 CONCARNEAU Cedex
Tel : 02 98 97 74 66
Portable : 06 88 12 86 79
Fax : 02 98 50 63 89
Mail : t.bonviller@glenans.asso.fr

Ce document ainsi que tous les documents nécessaires aux sélections et à l'inscription, sont disponibles sur le Site internet des GLENANS :

<http://www.glenans.asso.fr>

**Rubrique «Formation Moniteurs »
Sous rubrique « Formation Continue », choisir « BPJEPS »**